

Adresser la correspondance :
Marie-ange DELAVENNE
2, Allée du Marais
40220 TARNOS
Tél. 06 76 46 52 87

Mr LESPAGE, Maire de Tarnos
MAIRIE DE TARNOS
Bd Jacques Duclos
40220 TARNOS

RECOMMANDE AVEC A/R

Tarnos, le 26 Septembre 2012

Objet : Demande documents - 2ème Demande

Mr le Maire,

Suite à votre courrier en date du 1er Août en réponse à notre demande du 8 Juillet 2012, nous vous faisons remarquer que le courrier que nous vous avons adressé n'est pas spécifique à Mme DELAVENNE mais au nom des 5 élus signataires.

Concernant vos réponses, nous constatons qu'une fois de plus vous ne répondez pas aux questions dès lors qu'elles vous dérangent.

Nos questions concernant la SOBRIM étant pourtant bien claires.

« Vos diverses négociations avec la SOBRIM » dont vous faites état dans votre courrier n'est pas la réponse que nous attendions. Nous constatons que ces négociations ont été faites sans consultations ni informations de la Commission Urbanisme, commission qui soit dit en passant n'a plus aucune utilité puisque les décisions sont prises « ailleurs » et les avis des membres présents sans aucune considération. C'est sûrement ce qui explique le manque d'assiduité des élus membre de cette commission : 2 élus de votre groupe présents en tout et pour tout lors de la commission du 26 Juillet 2012. Le PUP validé le 5 juillet dans des conditions de démocratie discutable était bizarrement à l'ordre du jour. Une commission au beau milieu des grandes vacances et des fêtes de Bayonne.

Cette manière de procéder, pour quelqu'un qui dit placer « l'humain d'abord » paraît pour le mieux contradictoire. C'est plus un déni de démocratie et de respect des élus.

Nous sommes toujours en attente des document demandés :

– SOBRIM :

L'ensemble des dossiers et documents concernant l'entreprise SOBRIM depuis leur origine (appel d'offre initial Clair de Lune) en relation avec la bonne compréhension de la délibération du PUP et des travaux de construction envisagés par la SOBRIM.

Concernant les projets piscines, crèche inter-entreprise, et extension du cimetière paysager, nous vous demandons expressément la communication de tout document ayant permis l'estimation de la délibération proposée en Conseil Municipal.

Nous vous demandons de nous fournir avant chaque Conseil Municipal copie intégrale de toutes les décisions prises par délégation, afin que nous soyons en mesure de pouvoir juger en connaissance de cause.

Nous prenons bonne note concernant la démarche d'inventaire et restons dans l'attente de votre envoi dès le travail achevé.

En ce qui concerne les décisions du maire :

N° 64 : Attribution marché de location de chapiteau – Sté BLASSIA : veuillez bien nous fournir copie de l'offre retenue ainsi que la facture comprenant la destination et durée de location.

N° 77 : Mise en location gratuite : Mrs BERNARD – DERHAMOUNE – PEYRONNET
Dans quel cadre cet hébergement a-t-il été effectué ? Qui sont ces personnes?

N° 80 : Mission géotechnique BERTIN : veuillez bien nous fournir copie de l'offre retenue. Pourquoi la nécessité de cette étude ?

N°100 : Assurance protection juridique-défense recours-contrat N° 36916B/BRC 003
Il semble que ce contrat concerne les employés mais également TOUS LES ELUS ce que n'indique pas l'objet figurant sur la liste des décisions. Pensiez-vous en informer les élus de notre groupe à un moment bien défini ?

N°108 : Marché de prestations intellectuelles – Etude et programmation faisabilité pour la salle polyvalente à vocation culturelle : Documents ? Offres ? Nous n'avons rien reçu de votre part, merci de nous faire parvenir tous les documents nécessaire à la bonne compréhension de cette décision.

N° 110 : Marché de fourniture d'objets publicitaires : Attribué à la Sté SPORTCOM ZAC
Veuillez bien nous fournir copie de l'offre retenue

A défaut d'une réponse rapide et précise à nos interrogations dans les délais impartis par la loi nous nous verrons dans l'obligation de saisir la C.A.D.A sans aucune autre saisine de notre part.

Dans l'attente, veuillez agréer, Mr le Maire, nos salutations.

Groupe d'Elus de Gauche Tarnosiens

Antoine ROBLES - Marie-Ange DELAVENNE-Thierry CAZAURANG – Elie MARCIANO – Angélique GRANDENER

Pour le Groupe

Marie-ange DELAVENNE

Copie : DGS et responsables des services